

*Extrait du registre des arrêtés municipaux***ARRÊTÉ****N° SG 2026-853**

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par le Département du Calvados sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue des Cordeliers à l'occasion de travaux de fouilles archéologiques concernant le projet de construction du pôle santé,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **26 octobre 2026 au 06 novembre 2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1 – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues **sera interdit du 26 octobre 2026 au 06 novembre 2026** :

- Rue des Cordeliers sur tous les emplacements de stationnement situés en face du numéro 1, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par le Département du Calvados.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatorze octobre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

